

DELIBERATIONS

Séance du mercredi 4 février 2015

CONVOCATION

Du vingt-huit janvier deux mille quinze adressée à chaque Membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale pour la séance du quatre février deux mille quinze.

Ordre du jour initial.

- 1- Débat sur les orientations budgétaires 2015
- 2- Information sur l'organisation temporaire de l'EHPAD
- 3- Information groupe de travail logement urgence/logement temporaire
- 4- Compte rendu de décisions de la Présidente
- 5- Convention de mise à disposition Véhicule Mairie et chauffeur
- 6- Création du CHSCT
- 7- Questions diverses

L'an deux mille quinze, le 4 février à 18 h 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Dominique RONDI-SARRAT, Présidente.

Étaient présents : Dominique RONDI-SARRAT- Présidente, Frédérique VILLECHENON-Vice-Présidente, Ginette NEVEU, Evelyne CHARAIX, Sylvie DEBBAGHI, Sandrine DESTAILLATS, André SIMON, Corinne BARDOU, Annie LEMIERE, Monique DAUBA, Chantal ANSO, Danièle DHERS, Nicole CAGNEAU, Jean-Philippe LANTES, Michel MASTHIAS.

Étaient excusées : Laurence BLANC, Jean-Louis JOUBERT.

Procuration de Mme Laurence BLANC à Mme Evelyne CHARAIX.

Procuration de M. Jean-Louis JOUBERT à Mme Danièle DHERS.

Secrétaire de séance : Audrey GROWAS-COMBON, responsable du C.C.A.S.

Les procès-verbaux des séances du 29 octobre 2014 et du 3 décembre 2014 sont soumis à l'approbation du Conseil d'Administration. Aucune remarque n'est à noter.

I. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015 (DL-150204-01)

Les données socio démographiques concernant la ville de Saint-Sulpice ont évolué dans les mêmes proportions depuis le débat des orientations budgétaires 2014.

1ère partie : données socio-démographiques

2ème partie : bilan d'activité 2014

3ème partie : perspectives d'évolutions de l'activité des services en 2015

A. DONNEES SOCIO DEMOGRAPHIQUES.

Les données utilisées sont issues de l'INSEE, recensement de 2010, 2011 et 2012, du rapport effectué dans le cadre du PLU et des informations récoltées sur le terrain auprès des services municipaux et partenaires.

a) La population.

Le recensement INSEE 2012 fixe à 8327¹ la population municipale contre 8091 en 2010, soit une augmentation de 2.91%.

En 2011,

Les moins de 15 ans représentent 24 % de la population.

Les 15-29 ans représentent 15.1 % de la population.

Les 30-44 ans représentent 27.3 % de la population.

Les 45-59 ans représentent 15.9% de la population.

Les plus de 60 ans représentent 17.6% de la population.

b) Les personnes âgées.

Entre 2010 et 2011, la part de personnes de plus de 60 ans augmente sensiblement passant de 16 % à 17,6%.

c) Les jeunes.

Le recensement de 2011 dénombre 1975 jeunes de 0 à 14 ans, soit environ 24% de la population.

La commune comporte 3 écoles publiques (maternelles et élémentaires), 2 écoles privées et deux collèges.

	2011	2012	2013	2014
élémentaire	1255	1250	1258	1283
collège	616	644	655	

Une crèche gérée par l'intercommunalité accueille 30 enfants de 0 à 3 ans, une crèche parentale accueille 20 enfants de 0 à 4 ans et un lieu passerelle de 20 places accueille les enfants de 2/4 ans.

261 places disponibles chez des assistantes maternelles agréées sont recensées (Chiffre du Conseil Général).

L'ALSH intercommunal accueille 350 enfants de 3 à 12 ans. Ce chiffre s'entend en nombre de places intercommunales, en sachant que les statistiques de fréquentation montrent une utilisation à 70% environ par les Saint-Sulpiciens et 30% les autres communes de la CCTA. Toutefois, certaines familles St-Sulpiciennes utilisent l'ALSH de Buzet pour des raisons pratiques. On peut donc estimer une utilisation globale des structures entre 75 et 80 % par les seuls habitants de la Commune².

La réforme scolaire a impacté l'utilisation des services péri et extrascolaire. Le mercredi AM est assuré par le périscolaire avec à ce jour une fréquentation moyenne de 147 enfants.

La commune possède également un service des sports accueillant des jeunes de 11/18 ans, majoritairement 11/15 ans, 17 ados en moyenne par activité et 98 adhésions sur l'année 2014, et la MJC propose un espace jeunesse pour ces mêmes jeunes, avec 130 jeunes, en 2012/2013, dont 67% de garçons et 33% de filles.

De nombreuses associations sportives et culturelles proposent également des activités aux jeunes de la commune.

La commune ne comporte pas de service œuvrant essentiellement sur les jeunes de 16 à 20 ans. La Mission locale du Tarn propose néanmoins des permanences à raison d'une fois par semaine (le nombre de permanences a doublé sur les deux dernières années). La mission locale devrait assurer plus de permanences en 2015 avec le déménagement dans les nouveaux locaux.

d) Composition des familles.

Le nombre de ménages a pratiquement doublé depuis 2010, passant de 3135 à 3182 en 2011. La proportion des ménages composés d'une seule personne reste stable, à près de 24.5 %. 75.4 % des ménages sont des couples (avec ou sans enfant).

La commune compte 241 familles monoparentales, soit 7,6 %³ des ménages.

La répartition des ménages

- 24,5 %⁴ de personnes seules

- 75,4 %⁵ de ménages (couples ou monoparentaux) avec ou sans enfants.

¹ Pour info : 7786 en 2008

² Source : CCTA 2013

³ Au niveau national : 9%

⁴ 34% au niveau national

⁵ 63,5 % au niveau national

- 7.6 % des ménages sont des familles monoparentales

e) L'emploi.

En 2011, 70,8 %⁶ de la population a un emploi et 8.7 %⁷ est au chômage.

De 2012 à 2014, le nombre de personnes ayant un emploi reste stable.

g) Les revenus.

En 2011, le revenu net déclaré moyen est de 24 627 euros (moyenne nationale : 23780 euros). 39.4% des foyers fiscaux sont non imposables, soit 45,3 %. Le salaire moyen déclaré pour ces foyers est de 11 022 euros contre 33465 pour les foyers imposables.

Depuis 2006, le revenu net déclaré moyen a bien évolué.

70 % des revenus déclarés sont des revenus salariaux, 20% sont des pensions, retraites et rentes, et 5% sont des revenus des professions non salariées.

h) Le logement.

-État des lieux du parc immobilier.

En 2011 on dénombre 92.9% d'habitations principales, 1.7% de résidences secondaires et 5.4% de logements vacants.

81,5 % des résidences sont des maisons et 18,3 % sont des appartements⁸. La Ville de Saint-Sulpice est donc essentiellement résidentielle.

Typologie des logements :

44.9% sont composés de 5 pièces et plus (35% au niveau national)

47.5 % sont composés de 3 / 4 pièces (46,6% au niveau national)

7,6% sont composés de 1 / 2 pièces (18,1 % au niveau national)

Les chiffres confirment ce qui est constatés sur le terrain, à savoir la difficulté de trouver des logements pour les personnes seules (T 1 ou 2) et ayant peu de ressources.

65,7 % des ménages sont propriétaires de leur logement (57,7 % au niveau national) et 32,4 % sont locataires (33,2% au niveau national). L'ancienneté d'emménagement sur la Commune est plus faible que la moyenne nationale. Saint-Sulpice est une ville en mutation.

40,4 % des ménages sont sur la commune depuis moins de 5 ans, 23,8 % depuis 5 à 9 ans et 35,8 % depuis 10 ans et plus⁹.

-Logement social

Trois organismes offices HLM proposent des logements sociaux dans la commune ; Tarn Habitat est le plus implanté avec 179 logements, puis Maisons Claires avec 13 logements et enfin le Pact du Tarn loue deux maisons en logement social. La commune participe activement à l'attribution des logements de l'office HLM Tarn Habitat, notamment par la présence d'un élu de la municipalité à la commission d'attribution.

En 2014, l'agence locative Patrimoine Languedocienne construit actuellement 42 logements sociaux à Saint-Sulpice. La commune dénombrera alors 236 logements sociaux. Pour atteindre les 20% de logements sociaux réglementaire, il faudrait environ 400 logements supplémentaires (base de calcul, cf DOB 2014).

B. BILAN D'ACTIVITE 2014

Plusieurs événements ont impacté le service social du C.C.A.S. en 2014. Tout d'abord la réouverture de l'aire des gens du voyage et la création d'un poste supplémentaire pour assurer la gestion de l'aire. Ces missions nouvelles ont fait l'objet d'adaptation durant les premiers mois de mise en service.

Puis l'acquisition d'un logiciel d'action sociale qui permettra un meilleur suivi des dossiers. Sa mise en service n'est pas totalement finalisée à ce jour mais le logiciel est tout de même utilisé depuis le 1^{er} janvier 2015.

⁶ 63,3 % au niveau national

⁷ 8,7% au niveau national

⁸ Données nationales : 56 % de maisons, 42,6 % appartements

⁹ Données nationales : - de 5 ans 33,2 %, de 5 à 9 ans 23,8 %, 10 ans et + 49 %

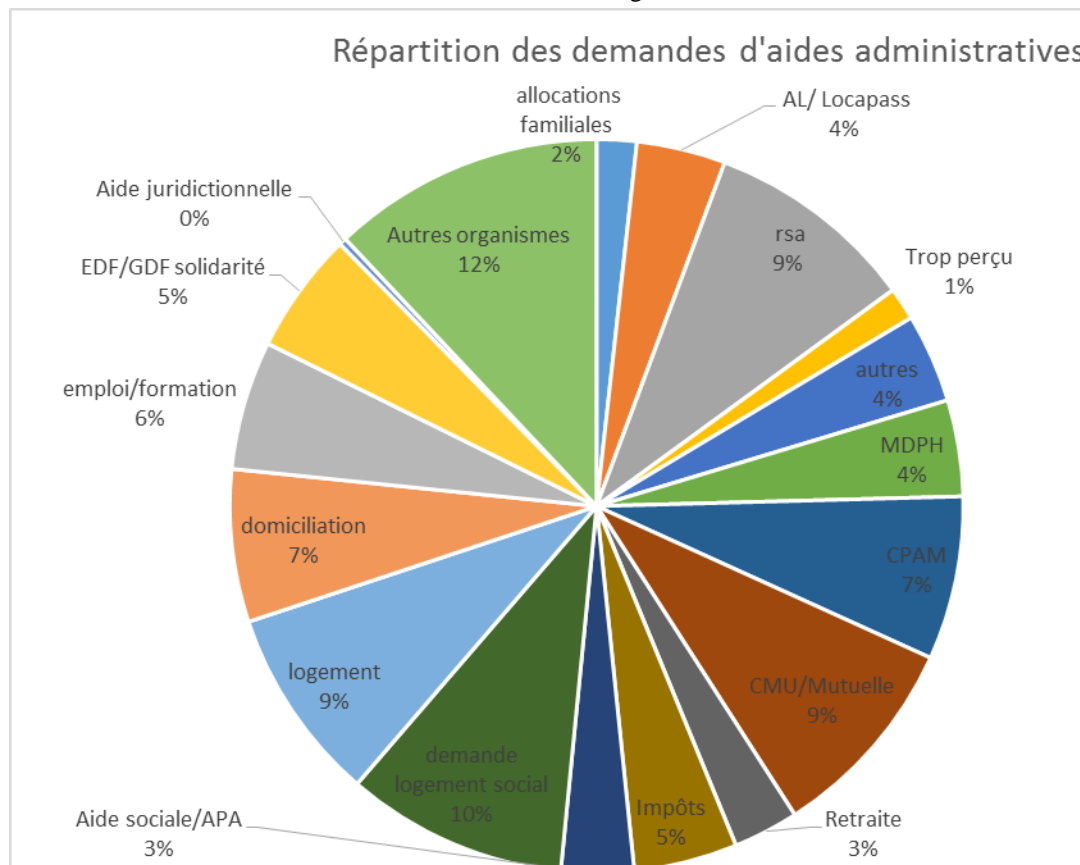
Conseil d'Administration du C.C.A.S. Du 4 février 2015

Le déménagement du service dans le pôle de service de la CCTA a été effectué en fin d'année.

I. LES DEMANDES.

En 2014, le service social a répondu à 1586 demandes. La fréquentation reste constante depuis 2013. Nous avons enregistré 1221 passages.

Comme les années précédentes, et de façon plus marquée, la majorité des demandes est classée dans la catégorie des aides administratives. Cette catégorie se divise comme suit :



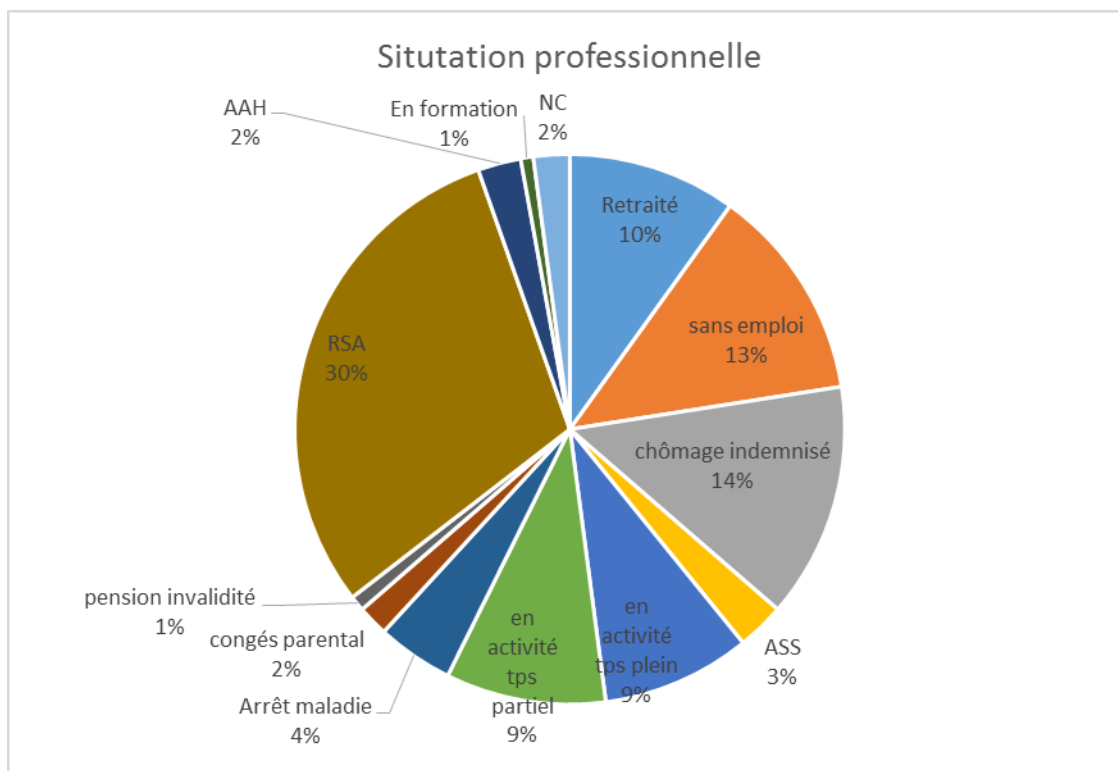
Peu de variation sur la répartition des demandes d'aides administrative. Une rubrique a été quantifiée, elle correspond aux demandes faites auprès d'autres organismes (RSI, fournisseurs énergie, téléphonie,...)

II. LE PUBLIC ACCUEILLI

Sont comptabilisés enfants à charge, les enfants vivant encore au foyer. Les foyers avec enfants sont de façon majoritaire en couple. L'accompagnement de ces familles se fait généralement en lien avec les partenaires (Conseil Général et CAF) et nous intervenons sur de l'accompagnement au budget et aux démarches administratives.

La typologie des situations familiales reste similaire à 2013.

Comme en 2013, les 25-60 ans sont les plus représentatifs. La fréquentation de nos services par les hommes tend à s'aligner sur celle des femmes, d'autant si on tient compte de la proportion homme/femme de la population totale.



On peut noter par rapport à 2013, une augmentation de la proportion des personnes bénéficiaires du RSA et une diminution de celles en activité.

iii. LES AIDES FINANCIERES

Sur les 169 demandes d'aide financière reçues, 36 ont fait l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration. Les autres demandes concernées sont, soit des bons alimentaires (41 demandes) soit un recalcul du quotient familial permettant de bénéficier de tarif réduit pour les activités péri ou extrascolaires (8 demandes). Des demandes ont été orientées vers d'autres organismes (38 demandes). 27 demandes concernées le dispositif FSE/FSL dont nous sommes service instructeur pour le Conseil Général.

Sur les 36 demandes présentées au Conseil d'Administration, 23 ont abouti sur des secours non remboursables répartis comme suit :

Electricité	981.00€
Mutuelle	66.49 €
Appareil électroménager	120.00 €
Péri et extrascolaires	135.84 €
Eau	1013.03 €
Gaz	550.00 €
Facture alimentaire	113.00€
Aide aux vacances	508.00 €
Fioul (cuve)	200.00 €
TOTAL	3687.36 €

Les aides financières sur les fluides restent prédominantes concernant les secours non remboursables.

Les demandes n'ayant pas abouties à une aide financière ont été soit ajournées (5 demandes), soit refusées (1 demandes).

7 demandes ont abouties à l'octroi de secours remboursables. Ces secours se répartissent comme suit :

électricité	328.00€
Frais scolaires	1500.00 €
loyer	450.00 €
Découvert/crédit	350.00
Frais agence	500.00 €
TOTAL	3128.00 €

Les bons alimentaires représentent un montant de 813.44 €¹⁰.

IV. LES ACCOMPAGNEMENTS

En 2014, 102 personnes ont bénéficié d'un accompagnement par un travailleur social du C.C.A.S.

V. LES ACTIONS COLLECTIVES

a) Fête des aînés.

Cette année, 400 aînés de notre Commune ont assisté à cet événement.

Points positifs :

- Convivialité, ambiance,
- participation des jeunes (MJC),
- service
- qualité du repas

Points à améliorer :

- conditions d'hygiène et de sécurité
- accueil

b) Collecte des encombrants.

Cette année, deux collectes ont été organisées, en juin et en novembre.

c) Ateliers collectifs.

Pas d'ateliers programmés cette année.

VI. PARTENARIAT ET RESEAU.

a) La MAIA

Présence du CCAS à une réunion de la MAIA cette année.

b) La maison du Conseil Général.

Les travailleurs sociaux du service social ont rencontré une fois les assistantes sociales de secteur dans le cadre de réunion permettant d'harmoniser nos interventions.

A partir de 2015, participation à l'équipe pluridisciplinaire RSA.

10 contrats RSA sont délégués par le Conseil Général au service social du C.C.A.S. ce sont principalement des personnes résidents sur l'AAGV.

c) Les ateliers mémoire.

¹⁰ Pour mémoire : 519.76 en 2013

Démarrage en décembre de l'atelier CARSAT Mieux Vieillir qui comporte 9 participants.

d) Tarn Habitat

La commission d'attribution des logements proposés par Tarn Habitat se réunit tous les 1ers mardis du mois. Dans le cadre de la préparation de cette commission, nous nous mettons en contact avec l'agence de Gaillac afin de faire une synthèse des situations des personnes demandant un logement. Cette préparation permet de croiser les données et ainsi d'amener le maximum d'information aux membres de la commission.

VILLES ACTIONS DELEGUEES PAR LE MAIRE.

a) l'AAGV.

Réouverture de l'aire le 3 mars 2014.

b) Le traitement des déclarations de logement insalubre.

Le service a traité 5 demandes de contrôle de salubrité de logement en lien avec la police municipale et Emilie GIRARD. A compter de 2015, les conseillères ESF du CCAS auront en charge d'établir le diagnostic. La participation de la police municipale sera toujours sollicitée pour des raisons d'assermentation.

c) Le traitement des expulsions.

Aucune action dans ce domaine.

d) Les plans canicules et grand froid.

En lien avec les services municipaux. Plan canicule 2014, niveau I uniquement déclenché.

CONCLUSION

Fin 2014, aménagement dans les nouveaux locaux.

Acquisition d'un logiciel d'action sociale en cours de paramétrage, mais opérationnel. Celui-ci permettra un meilleur suivi des usagers et permettra l'affinage des données statistiques.

C. PERSPECTIVES D'EVOLUTION 2015

BUDGET - modifications

- Contrat de maintenance informatique et logiciel à prévoir
- Location des locaux à la Commune
- Abonnement téléphonie/Internet

RH :

- Création d'un poste titulaire (gestion de l'AAGV, actuellement, poste contractuel pour surcroît temporaire d'activité) Fin du contrat CDD le 28/02/2015
- Un congé parental à mi-temps jusqu'au 31 août 2015. Continuation du contrat d'un adjoint administratif à ½ temps.

ACTIONS NOUVELLES:

Conseil d'Administration du C.C.A.S. Du 4 février 2015

- Mise en place d'ateliers collectifs accès aux soins
- Participation à la journée internationale des droits de la femme
- Mise en service du logement d'urgence/temporaire
- Travail sur le projet d'habitat complexe
- Mise en place d'ateliers Estime de soi

ACTIONS A VOIR :

- Fête des aînés

Teneur des débats :

M MASTHIAS demande si la répartition des personnes seules (veuve, célibataire, séparée) peut être détaillée.

Mme GROWAS-COMBON répond que les données ci-dessus citées ne permettent pas ce détail.

Mme DEBBAGHI note que 24 % de la population a moins de 15 ans. Qu'en est-il dans les autres communes ? Elle ajoute que cette donnée amène une réflexion autour des besoins en équipements pouvant en découler.

Mme CAGNEAU demande quelle est la part des logements sociaux sur la commune.

Mme GROWAS-COMBON répond qu'elle est toujours de 6% (cf DOB 2014)

Mme CAGNEAU note que cela représente 400 logements supplémentaires à prévoir pour correspondre à la réglementation des 20%. Elle demande qu'elle est la position de la Mairie sur ce point.

Mme RONDI-SARRAT répond que la commune a plusieurs projets immobiliers. La commune prévoit une politique de gestion des constructions. Dans le cadre de la révision du PLU qui doit en même temps être en accord avec la révision du SCOT, il est important de prendre en compte l'évolution de la population (notamment les jeunes), d'autant plus du fait qu'il n'y a pas eu de politique sociale sur la Commune. Elle précise qu'il existe du bâti et du foncier sur la commune pouvant être destiné aux logements sociaux. Il est important également de prendre en compte l'accessibilité des logements et l'accès au premier logement pour les jeunes. Il est à noter que sur l'intercommunalité de la CORA, notamment Rabastens, les logements sont moins chers et de ce fait attirent les jeunes souhaitant s'installer. A voir sur les projets de 2015.

Mme CAGNEAU précise que la commune paye une amende, prélevée sur les impôts.

Mme RONDI-SARRAT confirme qu'il s'agit effectivement d'une double peine pour la population.

Mme VILLECHENON informe l'Assemblée de sa rencontre avec la société « Patrimoine Languedocienne ». Sur St-Sulpice, l'office HLM Tarn Habitat est le plus représenté en terme de bailleur social. Patrimoine Languedocienne réalise actuellement des logements sociaux, favorisant notamment la mixité.

En outre, elle informe l'assemblée de l'organisation d'Etats Généraux des affaires sociales. Une première réunion a permis de cibler la méthodologie à adopter car il peut y avoir de nombreux sujets à aborder. Finalement il a été opté de réaliser plusieurs Etats Généraux au cours de la mandature, organisés par thème. Le premier thème envisagé est le logement et l'insertion sociale. Ce thème porte notamment sur l'habitat adapté et l'habitat complexe. Actuellement nous recensons les acteurs pouvant intervenir autour de ce thème.

Mme RONDI-SARRAT propose de passer au second point de débat, à savoir, le bilan d'activité du C.C.A.S. pour l'année 2014.

Mme CAGNEAU s'étonne du peu de demandes concernant les aides juridictionnelles.

Mme GROWAS-COMBON explique que lorsque la question se pose, les personnes sont orientées vers un avocat, qui aide généralement à la constitution du dossier. Le service social agit sur ce sujet en terme d'information, d'orientation et de remise du document vierge.

Mme CAGNEAU demande des précisions sur les actions FSE/FSL.

Mme GROWAS-COMBON définit les sigles, Fonds de Solidarité Energie/Fonds de Solidarité Logement. Il s'agit d'aides financières du Conseil Général. Le service social a compétence pour effectuer les demandes auprès du Conseil

Général, dans le cadre d'impayés de factures de fluides (électricité, eau, gaz, fioul,...), d'impayés de loyers ou d'accès au logement (financement caution et 1er mois de loyer).

Mme DESTAILLATS demande qu'elle est l'évolution des demandes financières octroyées par rapport à l'an passé.

Mme GROWAS-COMBON répond qu'en 2014 le C.C.A.S. a octroyé des aides financières non remboursables pour un montant d'environ 2700€.

Mme VILLECHENON note une augmentation des bons alimentaires.

Mme GROWAS-COMBON précise que la variation des aides par le biais des bons alimentaires est très fluctuante d'une année à l'autre. Elle rappelle également qu'en 2014, le mode d'attribution de cette aide ayant été modifiée, aucune projection ne peut être faite sur 2015.

Mme CAGNEAU demande des précisions sur les ateliers collectifs.

Mme GROWAS-COMBON explique qu'il s'agit d'actions auprès d'un groupe de personnes, volontairement inscrites, qui assistent à des ateliers sur différents thèmes, définis en fonction des problématiques rencontrées lors des accompagnements individuels. En 2013, des ateliers cuisine avaient été réalisés plusieurs fois dans l'année, l'objectif étant de travailler sur la réduction des dépenses en alimentation en faisant soit même des plats cuisinés et également de travailler sur l'équilibre alimentaire.

Mme CAGNEAU demande des explications sur la MAIA.

M.LANTES explique qu'il s'agit d'une sorte de guichet unique en faveur des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de leur famille. Il s'agit de la mise en réseau des organismes sociaux, éducatifs et sanitaires. La MAIA est portée par l'hôpital de GRAULHET/ LAVAU, et notamment le service d'Unité Mobile de Gériatrie (UMG). La MAIA gère également les cas complexes dans le cadre du maintien à domicile de ces personnes, avant leur entrée en institution.

M SIMON demande que signifie le sigle.

M LANTES explique que le sigle a changé car MAIA signifie Maison, ce qui n'est pas représentatif de l'organisme. Actuellement il y a 3 MAIA sur le département. Chacune organise des tables tactiques et des tables stratégiques. Au cours des tables tactiques sont représentés les EHPAD, l'association Dame Guiraud, les CCAS, les SSIAD, les médecins généraux, les infirmières libérales,...

2/3 salariés assurent la gestion des cas. M. LANTES précise qu'il est lui-même Vice-Président de l'association Dame Guiraud, œuvrant auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée, qui recense environ une vingtaine de cas tous les mois sur St-Sulpice/Lavaur. Les situations ne sont pas toutes complexes. Il précise que le fait d'avoir l'UMG, très spécialisée, permet de mieux cribler le territoire, ce qui peut expliquer que plus de cas soient recensés qu'ailleurs.

Mme DAUBA demande pourquoi il y a peu de participants sur l'atelier CARSAT.

Mme DESTAILLATS explique que cet atelier est destiné aux personnes fragiles, les conditions d'accès ne sont pas les mêmes que pour l'atelier mémoire CARSAT classique accueillant 12/14 participants. Du fait de la fragilité du public, ces ateliers sont limités à 8/10 participants.

Mme CAGNEAU demande qui siège à la commission Tarn Habitat.

Mme VILLECHENON répond que tous les mois, le 1er mardi, elle participe à cette commission. Celle du mois de février est reportée au 23/02 pour cause d'intempérie. Cette réunion permet l'attribution des logements en fonction des situations des demandeurs. Il est très difficile de statuer sur la priorité des situations. Tarn Habitat travaille avec un système de points selon les items pré établis (situation familiale, financière, date de la demande,...). Pour chaque logement vacant, une liste de 4/5 personnes est proposée par la commission, dans un certain ordre. Il y a de nombreux refus des personnes, car même les personnes dans le besoin ont des critères.

Mme BARDOU demande si d'autres propositions sont faites aux personnes ayant refusées.

Mme VILLECHENON répond par la positive mais dans une certaine mesure.

Mme CAGNEAU demande si des actions nouvelles sur le logement d'urgence et le logement temporaire existent.

Mme VILLECHENON répond qu'un groupe de travail s'est mis en place et s'est réuni pour la première fois la semaine précédente. Un logement est mis à disposition par la Mairie. Il faut prévoir des travaux d'aménagement pour pouvoir réaliser un logement temporaire et un logement d'urgence. Une prochaine réunion est programmée en mars pour établir une procédure de fonctionnement. Un appel est fait aux associations afin de participer à la gestion de ces logements. Le groupe de travail constitue un réseau et la réflexion est encore à faire dans la fonctionnalité de l'action.

Mme ANSO demande quand est prévue la mise en service de ces logements.

Mme GROWAS-COMBON répond que cela dépend de la fin des travaux d'aménagement et de la validation par le groupe de travail puis le Conseil d'Administration de la procédure de fonctionnement.

Mme VILLECHENON propose de poursuivre la discussion autour des actions nouvelles. Tout d'abord, le 8 mars (Journée internationale des droits des femmes) est organisé avec notamment la Compagnie du 4. Cette dernière proposera son spectacle « À bâtons rompus » traitant de la violence et sera suivi d'un débat. Des ateliers seront mis en place en journée par le C.C.A.S, le planning familial, J.TISSERAND...

Seront proposés des ateliers expressions, théâtre, sophrologie,...

La médiathèque organise un café philo sur le thème des droits des femmes, le week-end suivant. L'intervenant était déjà pris pour le week-end du 8 mars.

Un repas partagé sera organisé sur le repas de midi pour les personnes participant aux ateliers de l'AM.

Mme VILLECHENON poursuit avec le projet en cours sur l'habitat complexe. Suite à une forte demande de sédentarisation de familles sur l'aire des gens du voyage, il est envisagé la construction de maisonnettes, habitat simple de 30 m2 environ avec un emplacement pour caravane. Le bâti comprendrait une salle d'eau, WC et cuisine. Une première phase de maîtrise d'œuvre sera prochainement lancée. La réflexion sur la méthode est en cours. Une rencontre avec plusieurs partenaires est programmée ce mois-ci.

M MASTHIAS informe que des réalisations de ce type existent ailleurs et qu'il serait intéressant d'aller les voir.

Mme VILLECHENON répond que la DDT avait communiqué lors d'une précédente rencontre les communes qui avaient déjà travaillé dessus. Elle a par ailleurs contacté Limoux pour avoir des informations sur la réalisation du projet et son bon fonctionnement. La construction de ce projet se fera avec un ensemble d'acteurs (DDT, ADIL, PACT du Tarn,...).

M. MASTHIAS recommande également d'y associer les familles concernées, afin notamment de ne pas les rendre dépendantes.

Mme VILLECHENON répond que l'association des familles est prévue. Le CCAS assurera le suivi tout au long du projet. Par ailleurs un contrat sera élaboré avec les gens du voyage participant, notamment en terme d'engagement sur la scolarisation des enfants, de manière classique (hors CNED).

Mme BARDOU demande si ces habitations se feraient sur l'aire.

M. SIMON demande si les habitants de Montauty seraient intéressés.

Mme RONDI-SARRAT répond que concernant les habitations de Montauty, la situation est différente car ces habitations sont illicites. Lors de la visite du Préfet il a été déterminé qu'il n'y aurait pas de démolition. Certaines familles ont demandé à avoir l'autorisation pour mettre des compteurs EDF et eau. Ils envisagent par ailleurs d'autres constructions mais il leur faut des permis de construire.

Mme VILLECHENON explique que le projet s'oriente vers une construction sur le terrain situé au-dessus de l'AAGV. Les gens du voyage ont été interrogés sur ce sujet et sont favorables à cet emplacement. Cependant, ce n'est pas une zone constructible, il faut donc effectuer des démarches dans le cadre de la révision du PLU, en lien avec le service urbanisme.

Mme VILLECHENON informe également l'Assemblée que le repas partagé effectué sur l'aire le 13 décembre a été très réussi. Il a permis de nombreux échanges. Les résidents de l'aire ont fait un très bon accueil.

Mme RONDI-SARRAT souligne que l'AAGV amène quelques nuisances pour les riverains, qui ont constaté des déjections sur le chemin longeant l'autoroute.

Mme DAUBA demande si des maisons partagées pourraient être envisagées pour les personnes âgées.

Mme RONDI-SARRAT répond qu'effectivement ce serait intéressant, notamment pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Il existe des maisons d'habitation accueillant 2/3 personnes, avec un accompagnement par une infirmière ou autre personnel qualifié. Une réflexion est engagée même au-delà, par le Conseil Général, notamment sur la réorganisation de l'aide à domicile sur le territoire.

Mme VILLECHENON ajoute que ces maisons partagées rentrent dans le cadre de l'habitat adapté.

Mme RONDI-SARRAT précise que ce sont des actions envisagées pour pallier le manque d'établissement et d'accueil.

Mme VILLECHENON informe que lors de la rencontre avec la société « Patrimoine Languedocienne », il a été abordé le sujet de l'habitat adapté avec notamment l'exemple de la Passerelle à St-Orens, créée et gérée par cette société. Elle souhaite aller voir cet établissement.

Mme CHARAIX ajoute qu'une structure similaire existe à ALBI, La maison de l'amitié.

Mme DAUBA explique que l'EHPAD « Chez Nous » est déjà une réponse pour les personnes âgées mais il manque de quoi maintenir les personnes qui ont encore quelques facultés. Manque de stimulation. Elle prend pour exemple l'activité Scrabble à laquelle certains résidents participent régulièrement avec la bénévole VMEH mais qui ne jouent pas entre elles si la bénévole n'est pas présente. Par ailleurs, les résidents peuvent regarder la TV dans le petit salon au fond de la maison de retraite mais les personnes installées dans le grand salon n'ont aucune animation. Surtout le week-end, ça manque d'animation, de musique, de TV.

Mme RONDI-SARRAT répond que la problématique est le manque de personnel. La réduction des crédits ne permet pas en outre de projeter une évolution en la matière. Un seul animateur est présent pour l'EHPAD.

M. SIMON demande s'il y a des bénévoles qui viennent pour faire la lecture.

Mme RONDI-SARRAT répond par l'affirmative. Les VMEH viennent régulièrement en visite auprès des résidents.

Mme VILLECHENON ajoute que les jeunes du collège St-Jean viennent également les mercredis.

Mme DESTAILLATS informe qu'étant par ailleurs membre de l'association IPAC, un projet est en cours afin de mettre en place des chiens visiteurs. Une rencontre avec l'animateur a permis de voir les avantages et les contraintes (horaires, disponibilités des participants,...). Il a été convenu d'un passage une fois par semaine ou tous les 15 jours. Dans un premier temps, les résidents participants seront les moins fragiles mais l'idée est d'orienter l'action vers les plus en difficulté. Deux bénévoles de l'IPAC interviendraient donc, le lundi matin.

Mme RONDI-SARRAT rappelle qu'il y a deux choses, les animations extérieures et la demande de Mme DAUBA, portant sur le quotidien, qui relève du personnel et qui est plus compliqué.

Mme DAUBA ajoute que sur le week-end, n'ayant pas d'accueil sur l'EHPAD, tout le monde peut rentrer.

Mme RONDI-SARRAT répète que c'est un problème par rapport au coût.

Mme VILLECHENON poursuit la présentation des actions nouvelles avec l'atelier « estime de soi », proposé par une psychologue ayant déjà travaillé avec des personnes en recherche d'emploi longue durée. Il s'agit d'un atelier collectif, d'une durée de 6 mois. À voir en fonction du budget.

Concernant la Fête des aînés, le budget prévisionnel du C.C.A.S. va subir une restriction, de même que l'ensemble des budgets des services municipaux. Une grande part du budget de fonctionnement du CCAS n'est pas compressible puisqu'il s'agit des frais de personnel. La seule ligne, dont le montant est conséquent, pouvant être réduite est celle de la Fête des aînés. Il est donc proposé au lieu de faire un repas de réaliser une AM animée autour d'un goûter.

Mme GROWAS-COMBON ajoute que la fête des aînés pourrait par ailleurs être associée à la réalisation d'un atelier cuisine.

Mme VILLECHENON ajoute que pour le budget 2014, il avait été provisionné 8000 € pour la fête des aînés. Pour 2015, il serait provisionné 4000 €.

M. SIMON précise que les personnes vont être très déçues. Il serait partisan de maintenir le repas. Les personnes âgées sont très sensibles à ces actions.

Mme DESTAILLATS ajoute que le coût de l'animation pourrait être réduit d'autant que le coût de la fête entre 2013 et 2014 a bien diminué avec le fonctionnement tel qu'il a été fait en 2014.

Mme RONDI-SARRAT explique qu'une demande générale de baisse des dépenses est demandée. Il y a des dépenses incompressibles, ainsi que des investissements. Actuellement nous sommes en pleine négociation budgétaire, donc peut-être que la Fête des aînés pourra avoir le budget voulu mais il ne faut pas se faire d'illusion, les finances de la commune sont très justes. Soit nous diminuons les charges, soit nous augmentons les impôts. Soit nous menons une « vie grand train » qui nous mènera à une mise sous tutelle.

La question aujourd'hui est de voir où nous pouvons faire des diminutions de charges.

Mme VILLECHENON ajoute qu'il s'agit de faire des choix entre aider les plus démunis ou maintenir la Fête des aînés.

Mme RONDI-SARRAT précise que certaines charges ont augmenté de manière conséquente. Par exemple, l'assurance de la mairie a augmenté de 100%, les cotisations IRCANTEC ont augmenté de 200%. De plus, à cela se déduisent les problèmes de rentrée de la Dotation Globale de l'Etat, avec une diminution de 100 000€.

Mme VILLECHENON ajoute que sur le CCAS le personnel est la principale charge, ce qui laisse peu de marge de manœuvre.

Mme RONDI-SARRAT ajoute qu'il s'agit de faire une proposition pour la Fête des aînés à un instant T. Il peut y avoir des ajustements mais il faudrait faire des efforts donc voir de quelle manière ces efforts peuvent être faits.

Elle ajoute qu'un travail doit être fait également sur la politique par rapport aux aides financières apportées. Voir par rapport à la réalisation d'un guide pour savoir quel type de personne le CCAS aide, en fonction de priorisations. Mettre en place un groupe de travail pour réfléchir sur des critères pouvant orienter ces aides pour que ce soit au plus juste.

M. SIMON précise que cela n'est vrai pas que par rapport aux aides.

Mme RONDI-SARRAT confirme qu'il est question de la politique sociale souhaitant être mise en place aujourd'hui.

Mme VILLECHENON précise que la multitude de sujets traités par le C.C.A.S. fait que tout ne peut être fait en même temps.

Mme RONDI-SARRAT répète qu'il faut voir pour ces aides financières.

Elle ajoute que le projet des portes du Tarn est porteur d'espoir en matière de création d'emplois sur le territoire. Un protocole d'accord doit spécifier la priorité de l'emploi pour St-Sulpice et le territoire. L'implantation de Vivaldie fin 2016 devrait amener 20 embauches sur le territoire.

Elle relève qu'effectivement il y a de la précarité, des personnes de plus en plus mal. Le constat est fait également de problème de gestion de budget, notamment pour les jeunes, avec un manque de rigueur et de connaissances. Ces personnes ont besoin d'être accompagnées à ce jour.

M. SIMON note que la société ne va pas vers le plein emploi. Certes il y a des ouvertures de postes mais également beaucoup de licenciement.

Mme RONDI-SARRAT répond qu'il y a des actions nouvelles, la mise en place des Etats Généraux, puis ensuite il faudra mener une réflexion sur notre action, ce que nous souhaitons privilégier avec les outils que l'on a.

II. INFORMATION SUR L'ORGANISATION TEMPORAIRE DE L'EHPAD

Mme RONDI-SARRAT informe l'Assemblée de l'absence de Mme FABRIES, Directrice de l'EHPAD, jusqu'au 31 mars 2015.

Il a été fait un appel à candidature en parallèle d'un appel auprès des Elus d'autres CCAS gérant des EHPAD.

Le CCAS de Lacrouzette a répondu favorablement à la mise en place d'une mutualisation et de ce fait a mis à disposition du C.C.A.S. de St-Sulpice, sa directrice et son comptable. Ils ont pour missions la tarification, le budget et le compte administratif.

Mme SAUX a également été absente pendant une semaine. Mme BLANC a assuré la direction de l'EHPAD.

Concernant les conditions de la mise à disposition, vous trouverez la convention ci-jointe.

Concernant l'urgence, en terme de conseils, M. LANTES assure un appui immédiat.

Concernant le PASA, il sera opérationnel début du printemps, cela a été vu avec l'ARS. Pour le suivi des travaux, tous les jeudis, M HERAIL, directeur mairie, vient faire le point sur les chantiers. Il assure la sécurisation de la fin du chantier et la réception des travaux.

Au niveau de l'accueil, un mi-temps a été embauché afin de pallier le poste vacant, ce qui posait problème notamment dans le cadre de la gestion du service de portage de repas.

Mme CAGNEAU demande des précisions quant à la présence des personnes mises à disposition par le CCAS de Lacrouzette. Sont-ils présents fois par semaine ?

Mme RONDI-SARRAT répond que la convention précise qu'ils sont présents par moment sur site et ils travaillent également de chez eux.

Mme CAGNEAU demande s'ils ne manqueront pas à leur EHPAD.

Mme RONDI-SARRAT répond qu'ils travaillent déjà beaucoup en mutualisation avec d'autres EHPAD.

Mme CAGNEAU demande s'ils ont des autorisations d'absence.

Mme RONDI-SARRAT explique qu'ils restent sous l'autorité de leur CCAS et de leur règlement de fonctionnement. Le CCAS de st-Sulpice n'a pas de pouvoir sanctionnaire ni d'autorisation sur ces personnes. Il ne peut que signaler au CCAS de Lacrouzette s'il y a un problème.

M SIMON demande si le coût annoncé est le coût de la prestation totale.

Mme GROWAS-COMBON répond que le coût TTC de la prestation est de 4 500€.

M LANTES ajoute que le Comité Technique a réalisé sa première réunion. Les personnels de l'EHPAD sont participants de manière active et ont la volonté de sortir de certains fonctionnements. Ceci est très positif. Il y a encore beaucoup de travail. Il reprend une phrase exprimée en CT « Sortir d'un EHPAD en zone semi rurale pour arriver à un EHPAD en zone semi urbaine ». D'où l'intérêt de réunir le CT mensuellement pour faire ressortir leurs propres propositions devant l'employeur.

III. INFORMATION GROUPE DE TRAVAIL LOGEMENT D'URGENCE/LOGEMENT TEMPORAIRE

Le groupe de travail s'est réuni le mercredi 28 janvier 2015.

Les points à travailler sont :

- la procédure d'accompagnement des personnes sans domicile quel que soit l'organisme sollicité, dans l'objectif d'harmoniser les réponses,
- la procédure d'utilisation pour le logement d'urgence,
- la procédure d'utilisation pour le logement temporaire,
- le recensement des bénévoles,
- la charte d'engagement pour les bénévoles,
- guide pratique répertoriant les divers interlocuteurs (associations, police municipale, 115...).

La prochaine réunion est programmée au 4 mars 2015 à 11h. Ces points seront traités à partir de base de travail fournit par le service social.

Le groupe de travail envisage la participation active de la police municipale sur ce projet.

Le Conseil d'Administration prend acte

IV.COMPTES RENDU DE DECISIONS DE LA PRESIDENTE (DC-150114-01 et DC-150114-02).

Actes non communicables.

V CONVENTION MISE A DISPOSITION VEHICULE MAIRIE ET CHAUFFEUR

Dans le cadre de la mise en service de la navette auprès des personnes rencontrant des difficultés de mobilité, la Commune met à disposition du CCAS un véhicule avec chauffeur.

Le service social gère donc ce nouveau service, prenant les inscriptions, effectuant les évaluations sociales permettant ou pas l'adhésion des administrés et coordonnant les interventions avec le chauffeur mis à disposition.

Annexe 2

Le Conseil d'Administration prend acte.

VI. CREATION CHSCT (DL-150204-02)

La Présidente expose que le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) a pour mission :

- 1 - de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail et à l'amélioration des conditions de travail,
- 2 - de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Le comité est réuni par son président à la suite de tout accident mettant en cause l'hygiène ou la sécurité ou ayant pu entraîner des conséquences graves.

Le comité comprend des représentants de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par l'autorité territoriale auprès de laquelle il est placé, et des représentants désignés par les organisations syndicales. L'avis du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est rendu lorsqu'ont été recueillis, d'une part, l'avis des représentants des organisations syndicales et, d'autre part, si une délibération le prévoit, l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement.

Il ajoute que les conditions de création des CHSCT ont été modifiées et propose de créer un CHSCT.

L'assemblée délibérante,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment son article 33-1,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

Considérant que l'article 33-1 de la loi du 26.01.1984 précitée dispose :

« I.-Un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est créé dans les mêmes conditions que celles prévues pour les comités techniques par les premier à quatrième alinéas de l'article 32. (...)

Si l'importance des effectifs et la nature des risques professionnels le justifient, des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail locaux ou spéciaux sont créés par décision de l'organe délibérant des collectivités ou établissements mentionnés à l'article 2. Ils peuvent également être créés si l'une de ces deux conditions est réalisée ».

Considérant qu'un CHSCT doit être créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents,

Considérant que la collectivité a atteint l'effectif requis de 50 agents et plus et qu'elle est de ce fait tenue légalement de créer son CHSCT,

Considérant que l'article 27 du décret n°85-603 du 10.06.1985 dispose que *« l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement détermine, après avis du comité technique, le nombre, le siège et la compétence, des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail »*,

Considérant que l'article 28 du décret n°85-603 du 10.06.1985 ajoute :

« L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement auprès duquel est placé le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail fixe le nombre de représentants de la collectivité ou de l'établissement et le nombre de représentants du personnel.

Toutefois le nombre des membres titulaires des représentants du personnel ne saurait être inférieur à trois ni supérieur

*à cinq dans les collectivités ou établissements employant au moins cinquante agents et moins de deux cents agents.
Le nombre des membres titulaires des représentants du personnel ne saurait être inférieur à trois ni supérieur à dix dans les collectivités ou établissements employant au moins deux cents agents.
Il est tenu compte, pour fixer ce nombre, de l'effectif des agents titulaires et non titulaires des collectivités, établissements ou services concernés, et de la nature des risques professionnels.
Cette délibération est immédiatement communiquée aux organisations syndicales représentées au comité technique ou, à défaut, aux syndicats ou sections syndicales qui ont fourni à l'autorité territoriale les informations prévues à l'article 1er du décret n° 85-397 du 3 avril 1985 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale »,*

Considérant que l'article 54-II du décret n°85-603 du 10.06.1985 dispose aussi que la délibération mentionnée à l'article 28 peut prévoir le recueil par le comité de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement. La décision de recueillir cet avis peut également être prise par une délibération adoptée dans les six mois suivant le renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement intervenant entre deux renouvellements du comité.

L'assemblée délibérante,

Après consultation des organisations syndicales intervenues le 24 décembre 2014

Vu l'avis du CTP en date du 21 janvier 2015

DÉCIDE :

- de créer un CHSCT,
- de fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel,
- de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, soit 3 titulaires,
- d'autoriser le recueil, par le comité, de l'avis des représentants de la collectivité.

Précise que conformément à l'article 29 du décret du 10 juin 1985, les membres suppléants seront en nombre égal à celui des membres titulaires.

Précise que cette délibération sera transmise sans délai aux organisations syndicales.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est abordée

La séance est levée à 19h45.

PAGE DE SIGNATURE

Dominique RONDI-SARRAT	
Frédérique VILLECHENON	
Laurence BLANC	
Ginette NEVEU	
Evelyne CHARAIX	
Sylvie DEBBAGHI	
Sandrine DESTAILLATS	
André SIMON	
Corinne BARDOU	
Annie LEMIERE	
Monique DAUBA	
Chantal ANSO	
Jean-Louis JOUBERT	
Danièle DHERS	
Nicole CAGNEAU	
Jean-Philippe LANTES	
Michel MASTHIAS	